

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 5 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 13 avril 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse

NOR : SSAZ1830649A

La ministre des solidarités et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu la loi de financement de la sécurité sociale du 30 décembre 2017, notamment l'article 15 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé notamment son article 1^{er} ;
Vu l'arrêté du 13 avril 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse modifié en dernier lieu par l'arrêté du 4 juillet 2018 ;
Vu le décret n° 2017-1787 27 décembre 2017 portant adaptation du code de la santé publique à la création de la collectivité de Corse,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont abrogées les désignations suivantes des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse :

1° Représentants des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du a) 2° de l'article D. 1432-15-I. :

M. Jean-Claude VESPERINI, titulaire et de M. Pierre-Paul UGOLINI, suppléant, par la confédération générale du travail – Force ouvrière ;

b) Au titre du b) 2° de l'article D. 1432-15-I. :

M. Paul FABIANI, titulaire, par la confédération française de l'encadrement - la confédération générale des cadres ;

M. Ange-Marie BRASSART, titulaire, et de Mme Marie-Paule CIOSI, suppléante, par la confédération générale des petites et moyennes entreprises.

d) Au titre du d) 2° de l'article D. 1432-15-I. :

M. Louis GRASSI par le régime social des indépendants.

Article 2

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Corse :

2° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre du I- 3° a) de l'article D. 1432-15, désignés par l'assemblée de Corse :

Mme Mattea CASALTA, titulaire ; Mme Muriel FAGNI, suppléante ; Mme Anne TOMASI, suppléante ; M. François BENEDETTI, titulaire ; M. Paul LEONETTI, suppléant ; Mme Laura FURIOLI, suppléante.

b) Au titre du I.- 3° b) de l'article D. 1432-15 désignés par le président du conseil exécutif de la collectivité de Corse,

M. Jean BIANCUCCI, titulaire ; Mme Josepha GIACOMETTI, suppléante ; M. Jean-Christophe ANGELINI, suppléant.

3° Personnalités qualifiées :

Au titre du I.- 5 de l'article D. 1432-15 :

M. Laurent SAUZE

Article 3

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 5 septembre 2018.

Pour la ministre et par délégation :
*La secrétaire générale des ministères
chargés des affaires sociales,*
SABINE FOURCADE